

Bruxelles, le 9 juillet 2003

## **La Commission lance un «nouveau partenariat» avec l'Asie du Sud-Est**

*La Commission européenne a adopté aujourd'hui une communication sur un nouveau partenariat avec l'Asie du Sud-Est exposant une stratégie globale concernant les relations futures de l'UE avec la région. Elle y propose de conclure des accords bilatéraux avec les pays de la région afin de renforcer la coopération sur un ensemble de questions, notamment les droits de l'homme, la bonne gouvernance, la justice et les affaires intérieures ainsi que la lutte contre le terrorisme. Elle y présente, par ailleurs, un plan d'action régional dans le domaine du commerce, l'Initiative commerciale transrégionale UE-ANASE (TREATI), qui vise à resserrer les liens économiques entre deux régions commerciales importantes, permettant ainsi d'envisager sérieusement un éventuel accord de libre-échange après l'aboutissement du cycle actuel de négociations commerciales à l'OMC. Elle explique comment mieux tirer parti du cadre institutionnel existant : en définissant plus clairement les questions devant être examinées par la réunion Asie-Europe, l'ANASE ou le Forum régional de l'ANASE. Le commissaire chargé des relations extérieures, Chris Patten, a déclaré : «L'Asie devrait toujours figurer en bonne place sur la liste des priorités de l'Europe. Nous sommes non seulement des partenaires commerciaux très importants, mais aussi des partenaires dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et le trafic de drogue. L'Europe, premier donateur d'aide au développement en Asie du Sud-Est, souhaite contribuer ainsi à résoudre le problème de la pauvreté, facteur d'instabilité. Mais nous pouvons aller plus avant ensemble. C'est pourquoi la communication adoptée aujourd'hui expose une stratégie flexible afin d'approfondir la coopération avec certains pays en particulier dans un cadre régional». Le commissaire européen chargé du commerce, Pascal Lamy, a ajouté : «L'étape franchie aujourd'hui ouvre un nouveau chapitre des relations commerciales entre l'UE et l'ANASE. Le TREATI contribuera à renforcer la confiance entre les deux régions : nous sommes prêts à nous hisser au même niveau d'ambition que l'ANASE s'est fixé pour son propre processus d'intégration régionale.»*

La présente communication propose d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations de l'UE avec l'ANASE et avec les pays de l'Asie du Sud-Est. Elle se fonde sur le postulat que les pays de l'UE et de l'Asie du Sud-Est partagent de nombreuses caractéristiques et valeurs, ainsi que des intérêts politiques et économiques de taille. Il convient de citer notamment un profond respect des diversités culturelles, religieuses et linguistiques et une volonté d'intégration régionale.

Par ailleurs, ces pays sont de plus en plus conscients que de nombreux problèmes - tels que le terrorisme, la dégradation de l'environnement, les maladies, la criminalité organisée - ont une dimension véritablement mondiale et ne peuvent être résolus que par le biais de la coopération internationale. Par ailleurs, l'Asie du Sud-Est est en passe de devenir l'une des régions où la croissance économique sera la plus forte au niveau mondial. L'UE souhaite en tenir compte dans ses relations commerciales.

Six priorités stratégiques ont été définies pour nos relations avec l'Asie du Sud-Est, ainsi que plusieurs mesures permettant d'améliorer ces dernières.

- a) **Soutenir la stabilité régionale et la lutte contre le terrorisme** : une ANASE forte est sans doute le meilleur garant de la paix et de la stabilité dans la région. L'UE peut apporter sa pierre à l'édifice en utilisant l'ANASE et l'ASEM comme cadres pour mener un dialogue stratégique et en mettant à disposition son savoir-faire en matière d'intégration régionale si on le lui demande. Elle est disposée à continuer à fournir une aide dans les domaines de la prévention et de la résolution des conflits. Pour ce qui est du terrorisme, elle est prête à aider les pays à prendre des mesures contre le terrorisme international, à condition que les pays concernés respectent les droits de l'homme et toute opposition politique pacifique.
- b) **Promouvoir les droits de l'homme, les principes démocratiques et la bonne gouvernance** dans tous les aspects du dialogue stratégique et de la coopération au développement de la CE, par la mise en place de partenariats constructifs avec l'ANASE et les autorités nationales, fondés sur le dialogue, l'encouragement et un soutien réel. Les nouveaux accords bilatéraux conclus avec des pays de la région doivent tous contenir la clause de «l'élément essentiel» relatif aux droits de l'homme. Par ailleurs, l'UE et certains pays de la région ANASE peuvent décider d'engager des dialogues bilatéraux consacrés aux droits de l'homme.
- c) **Intégrer les thèmes liés à la justice et aux affaires intérieures** : pour tenter de créer dans l'UE un espace de liberté, de justice et de sécurité, il est essentiel d'intégrer cette dimension à nos relations extérieures. Les questions de migration, de traite d'êtres humains, de blanchiment d'argent, de piratage, de criminalité organisée et de drogue doivent être systématiquement incorporées aux dialogues régional et bilatéral que nous menons avec l'Asie du Sud-Est.
- d) **Imprimer un nouvel élan aux échanges régionaux et aux relations en matière d'investissement** : l'UE et l'ANASE ont tout intérêt à renforcer leurs liens économiques. La Commission propose un plan d'action commercial, l'*Initiative commerciale transrégionale UE-ANASE (TREATI)* visant à développer les flux commerciaux et d'investissement et à mettre en place un cadre efficace pour un dialogue et une coopération dans le domaine de la réglementation (facilitation commerciale, accès au marché et questions d'investissement) entre les deux régions. Le TREATI permettra donc d'envisager sérieusement l'adhésion à un accord de libre-échange après l'aboutissement du cycle de négociations commerciales multilatérales actuel. Un tel accord, qui se fonderait sur le principe «OMC-plus», serait subordonné à des progrès en matière d'harmonisation des réglementations et garantirait des avantages aux deux parties.

- e) **Poursuivre le soutien accordé au développement des pays les moins prospères** : la réduction de la pauvreté reste l'une des principales priorités de développement pour l'UE et nous continuerons à fournir une assistance en vue de renforcer l'infrastructure des pays les plus pauvres de la région, notamment dans les domaines sanitaire et éducatif. Parmi les autres domaines de coopération prioritaires, il convient de citer la bonne gouvernance, les droits de l'homme, l'environnement et la sylviculture, l'assistance technique liée au commerce et la lutte contre le terrorisme.
- f) **Intensifier le dialogue et la coopération dans des domaines stratégiques spécifiques** constitue un excellent moyen d'insuffler une nouvelle dynamique aux relations de l'UE avec l'Asie du Sud-Est. Ces domaines sectoriels concernent notamment les questions économiques et commerciales, la justice et les affaires intérieures, la science et la technologie, l'enseignement supérieur et la culture, les transports, l'énergie, l'environnement et la société de l'information.

Dans le cadre de ses efforts visant à renforcer de la sorte ses relations avec les pays de l'Asie du Sud-Est, l'UE proposera de **nouveaux accords bilatéraux** aux pays de la région tout en tentant de tirer le meilleur parti des cadres institutionnels existants, tant bilatéral que multilatéral. Elle cherchera également à exploiter au mieux les ressources existantes, telles que le réseau de délégations de la Commission en Asie du Sud-Est, récemment mis en place.

En dernier lieu, il importe que l'approfondissement de la coopération de l'UE avec l'Asie du Sud-Est envisagée dans la présente communication soit visible non seulement pour les milieux gouvernementaux, mais aussi pour un plus large public -, dans le monde des affaires, au niveau universitaire, dans les médias - et, à terme, pour la population dans son ensemble. Le présent document propose donc de **lancer une nouvelle stratégie de visibilité**, s'appuyant sur les ressources du siège, des délégations et des États membres afin de diffuser un certain nombre de messages essentiels.

## Contexte

### Les relations entre l'UE et l'Asie du Sud-Est à l'heure actuelle

- Un accord entre la CE et l'ANASE, entré en vigueur en 1980, a instauré la clause de la nation la plus favorisée pour les échanges entre les deux régions et comporte un engagement en faveur d'actions communes visant à améliorer les relations dans les domaines du commerce, des investissements et de la science ainsi que des dispositions relatives à la coopération commerciale. Le dialogue politique a lieu lors de réunions semestrielles des ministres des affaires étrangères UE-ANASE alors que le dialogue économique se déroule à l'occasion de réunions régulières entre les ministres de l'économie CE-ANASE. Les travaux effectués dans le cadre de l'accord entre la CE et l'ANASE ont lieu au sein d'un comité de coopération conjointe réunissant de hauts fonctionnaires, secondé par de nombreux sous-comités techniques, traitant de thèmes allant du commerce aux narcotiques.
- Trois accords bilatéraux de «troisième génération» ont été conclus : l'un avec le Viêt Nam, en 1996, et les deux autres avec le Cambodge et le Laos, en 1999, avant que ces pays n'adhèrent à l'ANASE. Ces accords ont une plus grande portée et comportent des dispositions plus détaillées que l'accord régional CE-ANASE.

Y figure notamment la «clause de l'élément essentiel» relative aux droits de l'homme et aux principes démocratiques. D'autres dispositions concernent les droits de propriété intellectuelle, l'environnement, l'information et la lutte contre la drogue, aspects qui ne sont pas traités dans l'accord CE-ANASE.

- Pour l'instant, en l'absence de base juridique spécifique, les relations avec d'autres pays de la région (Indonésie, Philippines et Thaïlande) s'inscrivent dans le cadre de rencontres ad hoc entre hauts fonctionnaires et d'autres réunions. Toutefois, ces réunions ad hoc ne permettent pas de couvrir tous les thèmes revêtant un intérêt pour les deux parties.

### **Quel est le rôle de la Birmanie/du Myanmar dans la stratégie de l'UE concernant l'Asie du Sud-Est?**

L'UE est extrêmement préoccupée par la situation politique de la Birmanie/du Myanmar. Pour consulter les dispositions de la position commune, veuillez vous reporter au site internet:

[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/myanmar/intro/gac.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/myanmar/intro/gac.htm).

La Birmanie ne figure pas dans l'accord de coopération CE-ANASE et la Commission ne saurait accepter qu'elle y adhère avant qu'une solution soit trouvée à la situation politique. Le dialogue politique que nous menons avec les 10 pays de l'ANASE (dont la Birmanie fait partie) vise à poursuivre la discussion sur des sujets d'intérêt commun tels que le terrorisme, le trafic de drogue et la démocratie/les droits de l'homme. La nouvelle communication propose de nouvelles pistes pour éviter que ce problème précis ne bloque les relations avec la région dans son ensemble.

### **ANASE**

L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) réunit tous les pays de la région, à l'exception du Timor oriental. Sa position essentielle dans la région Asie-Pacifique, son engagement en faveur de la paix et de la stabilité dans la région et le poids qu'elle représente sur le plan économique font d'elle un partenaire essentiel pour l'Union européenne en Asie. L'ANASE a été fondée le 8 août 1967, à Bangkok, en Thaïlande, lors de la signature de la déclaration de Bangkok par ses cinq membres fondateurs (l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande). En 1984, le Brunei Darussalam a été accepté comme sixième membre et en 1995, le Viêt Nam a également adhéré à l'ANASE; la République démocratique populaire lao et la Birmanie/le Myanmar sont devenus membres en 1997 et le Cambodge en 1999. Les États membres formant l'ANASE ont, ensemble, un PIB de 656 milliards d'euros, mais il existe d'énormes disparités entre eux. Leurs 532 millions d'habitants en font l'un des plus grands marchés régionaux du monde.

En 2002, l'UE était le deuxième marché d'exportation de l'ANASE et son troisième partenaire commercial après les États-Unis et le Japon. D'après les estimations, les importations communautaires en provenance de l'ANASE atteignaient 61 milliards d'euros, alors que les exportations communautaires vers l'ANASE se chiffraient à 42 milliards d'euros. Les principales importations de l'UE concernent les machines, les textiles, les produits agricoles et les produits chimiques.

## **L'ASEM**

Le Sommet Europe-Asie est un dialogue interrégional, non pas une organisation internationale. Tous les pays de l'UE et la Commission y participent, de même que la Chine, le Japon, la Corée et tous les pays ANASE, sauf trois d'entre eux, à savoir le Cambodge, le Laos et la Birmanie/le Myanmar. Ces réunions au sommet entre l'Asie et l'Europe sont essentiellement l'initiative des pays d'Asie du Sud-Est, qui souhaitent ainsi équilibrer leur relation avec les États-Unis et engager la région dans un véritable dialogue multilatéral. Contrairement à la CEAP (Coopération économique Asie-Pacifique), elles portent sur des questions politiques, économiques et culturelles, raison pour laquelle seuls les États y participent. L'ASEM est également devenu une enceinte ouverte au sein de laquelle ont lieu des discussions sur des questions mondiales.

## **Le FRA**

Le Forum régional de l'ANASE (FRA) est une enceinte permettant un dialogue multilatéral informel, mise sur pied et gérée par l'ANASE, qui réunit des pays d'Asie (Chine, Japon, Inde, République de Corée et Corée du Nord) et d'autres puissances mondiales (États-Unis, Russie, Canada, Australie, Nouvelle-Zélande) afin de discuter de questions de sécurité dans la région Asie-Pacifique.

L'UE participe en tant que partenaire au dialogue lorsque le FRA se réunit sous forme de troïka.

Pour des informations complémentaires, consultez notre site internet, à l'adresse suivante:

[http://europa.eu.int/comm/external\\_relations/asia/reg/sea.htm](http://europa.eu.int/comm/external_relations/asia/reg/sea.htm)

[http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/asem/index\\_en.htm](http://europa.eu.int/comm/trade/issues/bilateral/regions/asem/index_en.htm)